

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

Direction de la Citoyenneté et de l'Immigration Bureau de la Citoyenneté et des Activités Réglementées 8 rue du 30ème Régiment d'Infanterie - BP 2332 74034 ANNECY CEDEX

Tél.: 04.50.33.60.00

Le numéro W741010146 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W741010146

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de la Haute-Savoie

donne récépissé à Monsieur

d'une déclaration en date du : 02 janvier 2022

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE "INITIATIVE HUMANITAIRE INTERNATIONALE"

dont le siège social est situé : Annecy

74000 Annecy

Décision prise le :

28 novembre 2021

Pièces fournies :

liste des dirigeants Procès-verbal Statuts

Annecy, le 06 janvier 2022

Le Préfet.



Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

OURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



MINISTRE Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 www.dila.premier-ministre.gouv.fr www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1425 74 - Haute-Savoie **ASSOCIATIONS** Créations

Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE #INITIATIVE HUMANITAIRE INTERNATIONALE#.

Objet : organiser et mettre en œuvre des activités de bienfaisance pour fournir une assistance humanitaire à la population, contribuer à une attitude de principes et efficace envers la personnalité humaine, les droits et les intérêts de l'être humain

Siège social: Annecy, 74000 Annecy. Date de la déclaration : 2 janvier 2022.